

Sous la direction de
Georg KREMnitz

Avec le concours de
Fañch BROUDIC

et de

Carmen ALÉN GARABATO, Klaus BOCHMANN, Henri BOYER, Dominique CAUBET,
Marie-Christine HAZAËL-MASSIEUX, François PIC, Jean SIBILLE

Histoire sociale des langues de France

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

2013

Jürgen ERFURT

Les différents concepts de la francophonie : applications et contradictions

Qu'est-ce que la francophonie ?

Quel point commun peut-il y avoir entre des pays aussi différents et éloignés que le Cameroun, la Grèce, la Lituanie, le Vietnam et l'Arménie ? Leur appartenance à la francophonie. Cette réponse entraîne une deuxième question, toujours relative aux pays susnommés : que signifie « francophonie » et, comme le suggère ce mot, quel rapport s'établit-il entre francophonie et langue française ? En outre, qu'est-ce qui relie la francophonie à la France ? Ces questions mettent en évidence que le mot francophonie recouvre divers concepts en fonction des critères à formuler, des processus à analyser ou des connaissances visées. Au moins trois critères peuvent être retenus permettant de distinguer les différents concepts de francophonie :

1. Selon le *critère langagier*, le terme de francophonie s'étend à l'ensemble des locuteurs et des communautés linguistiques qui utilisent exclusivement ou partiellement le français dans leur vie quotidienne. Le répertoire de ces locuteurs s'étend du monolinguisme, par exemple chez les Belges francophones unilingues de Wallonie, en passant par le bilinguisme des membres de la communauté francophone minoritaire de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick (provinces canadiennes majoritairement anglophones qui, en plus de l'anglais, utilisent en grande partie le français), jusqu'au plurilinguisme qui, à l'exemple d'un Berbère algérien ou marocain, pratique, à côté du berbère (tamazight) comme langue autochtone, l'arabe comme langue dominante et le français comme langue de la formation scolaire et universitaire.
2. Selon le *critère géolinguistique et glottopolitique*, le terme de francophonie se réfère aux pays et régions dans lesquels le français est répandu, seul ou au côté d'autres langues, occupant un statut de langue officielle, de langue administrative ou de langue véhiculaire. Dans ces pays, le français est utilisé au moins par une partie de la population, principalement les élites, ou par des groupes plus importants de personnes comme langue véhiculaire ou vernaculaire. D'un autre point de vue, cela signifie que la majorité de la population parle d'autres langues que le français. Quant aux décisions de politique linguistique mises en place, elles appartiennent aux États qui, selon les rapports politiques et les options stratégiques, se prononcent pour ou contre la reconnaissance du français comme langue officielle ou langue administrative.

Dans les 18 pays d'Afrique ayant le français comme langue officielle ou co-officielle, il représente l'outil de communication des élites sociales au sein de sociétés plurilingues. Selon le pays, la connaissance et la pratique du français s'appliquent à un groupe de personnes compris entre 10 et 40 % de la population. Bien qu'en Algérie le français occupe une place importante au sein du système éducatif, de l'économie, des médias et de la culture, et que de nombreux Algériens parlent français, l'Algérie, pour des raisons historiques et politiques, ne se définit pas comme un pays francophone. Le Rwanda, de son côté, a modifié sa constitution peu de temps après le génocide, déclassant ainsi le français par rapport à l'anglais et au kinyarwanda. Dans 29 États, dont la France, le français constitue la langue officielle¹.

3. Selon le *critère institutionnel et géopolitique*, le terme de francophonie fait référence à un réseau d'institutions et d'États à un niveau régional et mondial. La dimension institutionnelle de la Francophonie – qui se distingue alors graphiquement par une initiale majuscule – est tout d'abord composée d'une multitude d'associations et d'institutions privées, publiques et semi-publiques, œuvrant à la promotion et à la diffusion de la langue française et des cultures des pays francophones ; parmi elles on compte l'*Alliance française* (Paris), l'*Assemblée de la francophonie de l'Ontario* (Ottawa), la *Mission laïque française* (Paris), la *Maison de la francité* (Bruxelles), l'*Office québécois de la langue française* (Montréal), la *Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick* (Moncton) et bien d'autres encore. Au début des années 1960, après la fin du colonialisme français et belge, un réseau géostratégique d'institutions et d'États francophones s'instaure progressivement et conduit à la fondation en 1970 de l'*Agence de coopération culturelle et technique* (ACCT) qui se réclame explicitement apolitique afin de lever toute équivoque quant à une éventuelle position néocolonialiste.

Après une phase de transformation dans les années 1980 et 1990, les États membres de l'ACCT fondent en 1997 l'*Organisation internationale de la Francophonie* (OIF), organisme au rôle politique majeur en tant que représentant des cultures francophones. Depuis la fin de la guerre froide (1989-1990), la Francophonie politique s'ouvre à des États non francophones, mais qui partagent cependant les mêmes valeurs culturelles. Au sein des 36 pays ayant adhéré depuis 1990 à la Francophonie, on ne compte aucun État francophone, à l'exception de la Suisse ; parmi eux figurent les pays mentionnés précédemment ainsi que la Lituanie (depuis 1999), la Grèce et l'Arménie (depuis 2004) et enfin le Qatar et l'Uruguay (depuis 2012). Depuis le dernier sommet à Kinshasa (2012), l'OIF compte 77 États et gouvernements, dont 57 en tant que membres et 20 en tant qu'observateurs.

Afin d'illustrer un autre concept de la francophonie, prenons le cas d'un écrivain sénégalais qui, vivant à Toronto, ville majoritairement anglophone, écrit en français. De ce cas de figure se dégage un quatrième critère.

4. Selon le *critère culturel et anthropologique*, le terme de francophonie renvoie à une compréhension de la francophonie comme construction discursive. L'identité se construit dans le discours. La construction discursive consiste dans le fait que l'écrivain en question, ou plus généralement les acteurs sociaux, se positionnent

1. Bien que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) recense 32 États ayant pour langue officielle le français, il faut prendre en compte le fait que le Canada y est représenté trois fois (Canada, Canada-Québec, Canada-Nouveau-Brunswick) et la Belgique deux fois (Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles).

par rapport à la langue française et à la culture francophone. En effet, dans leurs discours sur la francophonie, ils expriment leur idéologie, construisent leur identité et transmettent leurs intérêts culturels. La littérature « beure », en France, met en lumière ces processus, de même que la musique rap en France, au Québec et dans d'autres pays. Les œuvres des écrivains et artistes représentent la mémoire culturelle de la francophonie grâce à laquelle on peut établir des liens entre le passé, l'identité et les attentes des communautés francophones.

La construction discursive de la francophonie s'avère souvent être un terrain conflictuel, car les acteurs y expriment et défendent leurs positions, leurs intérêts et affirment enfin leur enraccinement différent dans l'ordre social. Il convient de citer ici les groupes de populations venant du Maghreb et de l'Afrique noire qui vivent dans les grandes agglomérations françaises et transforment les banlieues en espaces de la francophonie. En Belgique et au Canada, on rencontre un phénomène similaire qui s'illustre par le combat que mènent les migrants francophones et les francophones dits « de souche » afin d'être reconnus en tant que membres légitimes de la communauté. Ils sont en désaccord quant à la répartition des subventions gouvernementales et à la reproduction du fait francophone au sein d'une société multiculturelle.

À partir de l'analyse des différents concepts de la francophonie, on peut établir le récapitulatif suivant : la francophonie représente, d'un point de vue social, culturel, économique et politique, un espace discursif très hétérogène marqué par le multiculturalisme et le plurilinguisme (Erfurt et Amelina, 2010). Dans cet espace, la pratique de la langue française représente aussi bien un capital symbolique qu'un terrain propice aux processus d'assimilation et d'exclusion, à la hiérarchisation et à la valorisation sociales. En tant qu'espace de vie et de communication, la francophonie se caractérise par la coexistence de différentes populations ayant leurs propres langues, religions et histoires, leurs spécificités ethniques et raciales, leurs normes et valeurs. La f/Francophonie a généré de nombreux discours relatifs à la construction sociale, qui en même temps la structurent, à savoir les institutions, organisations et alliances. La réflexion qui suit se réfère aux concepts 1, 2 et 3.

Histoire et narration de l'histoire

Lorsque l'on aborde la francophonie, une des polémiques récurrentes se rapporte à son histoire. Qui l'a « inventée » ? Quelles sont les étapes décisives de son évolution ? Quels sont les textes fondateurs ? Quelles personnalités ont marqué ses discours ? Montera (1966), Viatte (1969), Chaudenson (1991), Ager (1996), Riesz (2003) et autres ont apporté des réponses à ces questions et mis en avant deux points : tout d'abord, les discours sur la francophonie ont émergé principalement dans les années 1960 ; c'est ensuite au cours de ces années que la francophonie commence à construire son histoire et à polir les discours polyphoniques des débuts pour finalement les transformer en une narration linéaire mettant en scène des héros et des événements².

Il est certain que l'histoire de la francophonie se construit sur une succession d'événements précurseurs aux années 1960 que nous devons mentionner afin de comprendre comment et pourquoi le français est devenu une langue polycontinentale

2. Voir, sur la page d'accueil de l'Organisation internationale de la Francophonie, l'historique abrégé de la Francophonie <<http://www.francophonie.org/oif/historique.cfm>> (26 mars 2010), ou encore l'ouvrage tout à fait estimable de M. Tétu (1987, 3^e édition 1992) pouvant aussi être lu comme un exposé du mythe fondateur.

et quel rôle il a pu jouer au sein des communautés, groupes et États. Les critères 1 et 2 apportent des explications à cette question.

L'adjectif *francophone* et le substantif *la francophonie* sont relativement récents dans la langue française. Le *Trésor de la langue française* (vol. 8, 1980, 122 b) mentionne en 1959 ces termes pour la première fois en citant un passage de l'auteur français Raymond Queneau. En 1970, le philologue belge Maurice Piron indique que, dès la fin du XIX^e siècle, on parlait déjà de *francophone* et de *francophonie*. Aujourd'hui tous les écrits concernant la francophonie s'accordent à reconnaître en la personne d'Onésime Reclus (1837-1916), géographe des colonies françaises, l'inventeur de ces mots. Dans son ouvrage *France, Algérie et colonies* (Paris, 1880), il conçoit une classification des peuples et territoires en fonction de leur langue et de leur potentiel d'assimilation à la culture française. Le concept de francophonie élaboré par Reclus se base sur l'idéologie propagée par la France de la III^e République, la « mission civilisatrice » qui légitime l'entreprise coloniale et annonce ouvertement une politique linguistique de « glottophagie » (Calvet, 1974).

D'un point de vue historique, dans une première phase de la diffusion du français, deux processus parallèles se développent. L'un, à l'intérieur de la France, consiste en la diffusion du français au sein des territoires dominés par la royauté, tandis que l'autre va de pair avec l'expansion coloniale de la France et plus tard celle de la Belgique.

D'une part, la naissance d'une « francophonie avant la lettre » remonte à l'instauration d'une politique expansionniste datant du règne de François I^{er}. Cette politique prône la diffusion de la langue française à travers le royaume au détriment d'autres langues et variétés linguistiques comme l'occitan et le breton, mais aussi du latin jusqu'alors langue administrative et juridique. À partir de 1789, le français, choisi comme instrument politique visant à consolider la nation française, devient symbole de l'identité nationale et marqueur de l'influence de la France au niveau international.

D'autre part, l'année 1534 marque les débuts de la première expansion coloniale française : dans les faits on retient la date de 1604, et peu après la fondation de Québec en 1608, de Montréal en 1642, la colonisation de la Martinique en 1635, du Sénégal en 1659, etc. La colonisation constitue un moteur décisif pour défendre des intérêts mercantiles et plus tard nationaux. À la différence d'autres pouvoirs coloniaux comme l'Angleterre ou les Pays-Bas, la France considère la diffusion de sa culture et de sa langue, à long terme, comme étant un élément stabilisateur de sa politique coloniale générant par la suite un effet de rentabilité pour la nation elle-même. En 1803, la France perd ses dernières colonies en Amérique du Nord.

L'occupation de l'Algérie en 1830 marque les débuts du second empire colonial. De nouveau en concurrence avec la Grande-Bretagne, la France, au cours des XIX^e et XX^e siècles, concentre sa politique coloniale sur deux espaces géographiques : tout d'abord l'Afrique, particulièrement le Maghreb, l'Afrique équatoriale et de l'Ouest, puis, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le Proche-Orient (la Syrie, le Liban et l'Égypte). Tandis que la Grande-Bretagne a pour objectif le contrôle de l'Afrique, du nord au sud, du Caire jusqu'au Cap, la France suit un axe ouest-est allant du Sénégal, base traditionnelle, jusqu'à Djibouti, région d'importance stratégique en Afrique de l'Est au bord de la mer Rouge, jusqu'à Madagascar et aux Comores. Le second espace d'expansion est l'Indochine où la flotte française débarque en 1858 dans le royaume d'Annam (aujourd'hui le Vietnam) et fonde par la suite un protectorat. À la fin de la Première Guerre mondiale, l'empire colonial français connaît sa plus grande expansion ; il s'étale sur une superficie de 12 millions de km² (soit 22 fois la métropole elle-même) avec une population s'élevant à 68 millions de personnes.

Dans le processus d'assimilation des sujets coloniaux, l'armée, l'administration, l'économie, l'Église et l'éducation ont joué un rôle primordial ; également en ce qui concerne l'acquisition du français. La théorie des races, formulée par J.-A. Gobineau et qui à l'époque reflète la pensée dominante, part du principe qu'un « cerveau nègre » ne possède pas la faculté de s'approprier le « génie de la langue française » et qu'il ne faut pas attendre d'un Africain autre chose qu'un « français petit nègre », rudimentaire et tout juste bon pour une cour de caserne. D'autre part, dans les discours coloniaux apparaît aussi l'image de l'« évolué », de l'indigène qui s'est élevé au rang d'un citoyen capable d'intérioriser la langue et la culture françaises. La fin de la guerre d'indépendance algérienne (1954-1962) marque l'écroulement de l'empire colonial français qui laisse toutefois, dans plusieurs pays d'Amérique, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie, le français en héritage.

Le français dans l'espace francophone

Comment se présente aujourd'hui la situation du français dans l'espace francophone ? En Europe, le plus grand nombre de francophones, en dehors de la France, se trouvent en Belgique : environ 4 millions de francophones belges se répartissent entre la Wallonie et Bruxelles, sorte d'îlot francophone dans un espace linguistique néerlandais. Comme il n'existe pas en Belgique de recensement sur les langues du pays – le néerlandais, le français et l'allemand –, toutes les données concernant le nombre de locuteurs reposent sur des estimations. Toutefois il existe parmi la population flamande un certain nombre de locuteurs bilingues et, en territoire flamand, un nombre non moins important de migrants francophones.

En Suisse, parmi les locuteurs des quatre langues officielles – l'allemand, le français, l'italien et le rhéto-roman –, les francophones se concentrent sur quatre cantons unilingues (Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud) et trois cantons bilingues (Berne à majorité allemande, Fribourg à majorité française et le Valais également à majorité française) qui comptent dans leur ensemble 1,5 million de locuteurs. En outre, la migration intérieure a généré la venue de francophones, de Suisses plurilingues et de migrants francophones dans les cantons germanophones et italophones.

En Italie du Nord, dans la région autonome du Val d'Aoste, le français a, au côté de l'italien, un statut de langue officielle. La langue première d'une majorité de ces presque 116 000 Valdôtains est le français ou plus exactement le francoprovençal, bien que l'italien domine la vie publique du Val d'Aoste ; par conséquent, le bilinguisme est très répandu parmi les Valdôtains.

Le Luxembourg, avec ses 440 000 habitants, compte trois langues officielles, dont le français, le luxembourgeois (*Letzebuergesch*) et l'allemand. Le français est utilisé essentiellement dans le domaine de la communication politique, tandis que la communication écrite se fait majoritairement en allemand et en français. À une plus petite échelle, la principauté de Monaco, l'Andorre, qui a pour seule langue officielle le catalan, et en une moindre mesure encore les îles anglo-normandes (Guernesey, Jersey et Sercq) appartenant à la Grande-Bretagne, représentent d'autres espaces de diffusion du français.

Hors d'Europe, il n'y a que le Canada où le français est largement répandu en tant que première langue. Depuis 1969, le français et l'anglais sont les deux langues officielles de la fédération canadienne. Le bilinguisme canadien représente en fait la réaction de l'État face à l'unilinguisme des deux groupes de population majoritaires. Géographiquement parlant, les francophones sont concentrés dans la province officiel-

lement unilingue francophone du Québec (2006 : 6,4 millions de francophones sur 7,4 millions d'habitants), dans la province bilingue du Nouveau-Brunswick (environ 235 000 sur 720 000 habitants) ainsi que dans la province majoritairement anglophone de l'Ontario, où les 540 000 francophones représentent seulement 4,5 % de la population. Le français comme langue officielle, parlée par 7,4 millions de locuteurs, est en même temps la langue minoritaire la plus importante du Canada. Sur le plan du corpus de la langue, il est cependant remarquable de voir que la société civile québécoise fait progresser, dans le contexte de la standardisation de la langue, l'élaboration autocentrée de sa propre variété, conférant au français québécois de plus en plus de prestige social. Cette évolution met en évidence que le français est en train de se transformer en une langue pluricentrique, phénomène qui concerne également des langues d'autres anciens pouvoirs coloniaux, comme l'anglais ou le portugais.

Sur le continent américain, on trouve des communautés francophones aux États-Unis, en Louisiane, dans les États de la Nouvelle-Angleterre et en Floride, sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, appartenant à la France, dans les grandes et petites Antilles, à savoir Haïti, les départements d'outre-mer de Guadeloupe, de Martinique et de Guyane, pour ne mentionner que les aires les plus importantes.

En Afrique, dans 18 États, à l'exception de Djibouti, tous situés en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le français a le statut de langue officielle ou co-officielle. Outre sa fonction de langue officielle, le français est aussi la langue scolaire, la langue de l'administration, du secteur bancaire et de la communication internationale, en grande partie la langue des médias, mais aussi du monde du travail. Le statut de langue officielle dans des sociétés plurilingues implique d'une part que le français est utilisé dans des domaines bien délimités sans que les langues relevant du domaine privé ou public s'en trouvent pour autant exclues. D'autre part le français est au contact permanent des langues africaines, se transformant par conséquent de différentes manières selon la situation de son acquisition en contexte linguistique et social.

Outre l'Afrique subsaharienne, le Maghreb représente l'autre espace géopolitique de grande diffusion du français en Afrique. Lorsqu'on considère que le français est appris essentiellement dans le contexte scolaire et que, dans la plupart des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, 30 à 85 % de la population sont analphabètes, on comprend aisément pourquoi l'usage du français est plutôt limité à la pratique linguistique des élites sociales. Un grand nombre de migrants venus d'Afrique et leurs descendants vivent aujourd'hui dans d'autres pays francophones, majoritairement en France, en Belgique, en Suisse et au Canada. Les difficultés économiques dans leur pays d'origine d'une part, la situation politique problématique dans des États africains ébranlés par des dictatures militaires et des catastrophes humanitaires d'autre part, sont les causes principales de la migration vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Ces migrants se regroupent alors souvent en communautés francophones et contribuent ainsi à une hétérogénéité grandissante au sein des espaces francophones.

D'autres communautés francophones vivent sur les îles de l'océan Indien, en Océanie, sur le subcontinent indien et en Asie du Sud-Est. Il s'agit, entre autres, des francophones vivant dans les DOM-TOM à La Réunion, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, ou de ceux faisant partie de l'archipel des Comores, à Mayotte, depuis peu département français, puis à Madagascar, à l'île Maurice et aux Seychelles. Ce sont tous des espaces plurilingues et multiculturels. Faute de statistiques fiables, les données concernant le nombre de francophones en Afrique, Asie et Océanie diffèrent sensiblement. Le Haut Conseil de la Francophonie estimait en

2004 le nombre de « francophones réels » dans le monde à 110 millions, le nombre de « francophones partiels » s'élevant à 65 millions. Sur la page d'accueil du site de l'OIF, par contre, on peut lire le chiffre de 200 millions de francophones dans le monde, tandis que Grin et Gazzola (2008 : 55) estiment qu'il ne dépasse pas les 96 millions de locuteurs (Robillard et Beniamino, 1993-1996; Pöll, 2005).

Processus d'institutionnalisation et de transformation de la Francophonie

En ce qui concerne l'émergence du discours sur la francophonie et l'institutionnalisation de celle-ci, les années 1960 représentent une période à la fois cruciale et contradictoire. En effet, à peine la France et la Belgique ont-elles dû abandonner leur rôle de puissance coloniale et de nombreux États africains ont-ils obtenu leur indépendance que des politiciens africains sont apparus sur le devant de la scène en tant qu'initiateurs d'une nouvelle solidarité entre les pays francophones et les anciennes puissances colonisatrices. L. S. Senghor explique cette prise de position par la situation sociale des pays africains qui, selon lui, n'étaient pas, que ce soit sur le plan politique, économique ou culturel, prêts pour l'indépendance (Senghor, 1980 : 242). C'est aussi au début des années 1960 que le processus d'institutionnalisation de la francophonie prend forme, coïncidant avec la création de la *Conférence des ministres de l'Éducation nationale* (CONFEMEN), de l'*Association des universités partiellement ou entièrement de langue française* (AUPELF), ainsi que de nombreuses autres organisations. À la fin de la décennie, ce processus débouchera en 1970 sur la fondation de l'*Agence de coopération culturelle et technique* (ACCT) qui restera pendant vingt-cinq ans l'acteur intergouvernemental de la Francophonie le plus important en matière de coopération technique, culturelle et économique entre les pays francophones ou partiellement francophones.

Dans le cadre du processus d'institutionnalisation, l'initiative du président F. Mitterrand de convoquer un sommet des chefs d'État et de gouvernement en février 1986 à Versailles prend une place significative. D'une part, son engagement en faveur de ce premier sommet met en évidence le fait que, parallèlement à l'ACCT, un forum politique d'envergure internationale s'est instauré. D'autre part, suite à son initiative, la Francophonie en tant que notion politique des relations internationales n'est plus l'objet d'un tabou pour la France; elle fait dorénavant partie intégrante de la politique extérieure française et a acquis une assise sur le plan institutionnel. Lorsqu'on parle désormais de nationalisation de la Francophonie, on se réfère au processus qui a conféré à la Francophonie une part active au sein de la politique gouvernementale. Parallèlement, elle s'est intégrée aux structures administratives de l'État, en France, mais aussi dans les pays membres de l'ACCT, puis de l'OIF.

Aussitôt l'organisation politique de la Francophonie est-elle érigée à l'échelle des chefs d'État et de gouvernement qu'elle doit faire face à un bouleversement politique à l'échelle mondiale, qui, en 1989-1990, débouche sur des changements radicaux dans les alliances politiques, influençant par conséquent la conception même de la Francophonie. En effet, le Sommet de Paris en novembre 1991 voit l'adhésion de nouveaux États membres. La Roumanie, la Bulgarie et le Cambodge rejoignent le sommet de la Francophonie et deviennent membres de l'ACCT, initiant ainsi le processus d'ouverture à des États non francophones. Par ailleurs, ce sommet apparaît significatif à d'autres égards : les États membres votent des résolutions sur le conflit israélo-arabe, la situation en Haïti, les coups d'État militaires et les guerres dans plusieurs pays africains, mettant fin, de ce fait, à la « plus stricte neutralité dans les questions d'ordre

idéologique et politique » proclamée par l'ACCT dans sa charte de 1970. En 1995, à Cotonou, les chefs d'État et de gouvernement votent un programme visant à concéder à la Francophonie « sa pleine dimension politique » (Actes 1995). Des mots-clés comme rationalisation, structures efficaces de gestion, subsidiarité, opérativité n'évoquent ce programme que partiellement.

La restructuration de la Francophonie en un acteur de la mondialisation capable d'intervenir dans la gestion des relations internationales le définit plus exactement. En 1996, la Conférence des ministres de la Francophonie adopte une nouvelle charte de la Francophonie qui introduit une structure pyramidale selon le principe de subsidiarité avec à sa tête un secrétaire général. L'ACCT en tant qu'organe de coordination et de pouvoir supranational perd ses attributions et devient l'Agence internationale de la Francophonie (AIF), instance opérative placée sous la responsabilité d'un secrétaire général. L'ancien secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, est élu secrétaire général de la Francophonie et représente l'unité de tous les comités et institutions qui agissent désormais sous la désignation d'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Lors du VII^e sommet de la Francophonie, tenu à Hanoi en 1997, cette restructuration est rendue officielle. Sous la responsabilité d'Abdou Diouf, élu en 2002 secrétaire général, la réorganisation des structures administratives se poursuit. En 2005, l'OIF adopte de nouveau une nouvelle charte qui, en créant un poste d'administrateur et un conseil de coopération (cf. art. 8), renforce le principe de subsidiarité et le fonctionnement hiérarchique, le pouvoir de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), et consolide la structure pyramidale. Fin septembre 2008, lors du XII^e sommet organisé au Québec, l'OIF poursuit son cours d'ouverture en accueillant de nouveaux membres.

L'argumentation du paragraphe précédent peut être résumée par deux thèses (Erfurt, 2005). Premièrement, la thèse de la politisation : l'histoire de la Francophonie depuis le début des années 1960 est celle d'une politisation croissante du discours culturel et de la substitution de ses acteurs par une élite professionnelle et bureaucratique. La politisation se manifeste dans trois contextes : tout d'abord, par la transformation d'un monopole idéologique, ancré en dehors de la France, particulièrement parmi les élites africaines et québécoises, en un monopole décisionnel d'une élite bureaucratique en France, dans les années 1980. Par ailleurs, la politisation s'exprime par la transformation des relations culturelles, basées sur une langue commune, en relations politiques transnationales négligeant partiellement la langue. L'objectif de cette transformation consiste à réorganiser les sphères d'influence internationales. Enfin la politisation se manifeste dans la transformation des relations politiques multilatérales aboutissant à la création d'institutions qui sont l'expression de volontés politiques et façonnent la politique elle-même (par exemple la politique de l'éducation, de l'environnement, des médias, de la langue, etc.) tout en étant à leur tour sujettes à des transformations politiques. Ce dernier point apparaît clairement dans les diverses restructurations touchant les institutions et les programmes de la Francophonie au cours des dernières décennies.

Deuxièmement, la thèse de professionnalisation et de bureaucratisation met en évidence que la Francophonie, en promouvant elle-même des processus d'institutionnalisation, de nationalisation et de globalisation, est soumise à une réflexion sur son efficacité. L'appareil institutionnel qu'elle a instauré demande d'une part un travail administratif important et crée d'autre part un phénomène de pérennisation. De même que les institutions de la Francophonie gagnent en importance et en diversité, le recrutement de spécialistes travaillant dans un nombre croissant de domaines est en constante

progression. Parallèlement, la professionnalisation exige des processus d'analyse et de développement de stratégies, de contrôle et de réflexion concernant l'efficacité, et prenant en considération le fait que la Francophonie est, notamment dans le cas de l'État français, une entreprise très coûteuse. La restructuration de la Francophonie en OIF et l'introduction d'une structure pyramidale hiérarchisée illustrent parfaitement les caractéristiques précédemment évoquées.

Conclusion

En étudiant la f/Francophonie, rien ne peut dissimuler le fait qu'il s'agisse d'espaces culturels, de discours et d'institutions très différents ; c'est justement la raison pour laquelle il est intéressant de les considérer dans leurs pluralités et contradictions. La Francophonie englobe des démocraties, des dictatures, des États souverains et d'autres se trouvant dans une situation de dépendance postcoloniale par rapport à la France – citons dans ce cas la Polynésie française, appartenant aux territoires d'outre-mer (TOM), les Comores ou les îles de Mayotte, de la Martinique et de la Guadeloupe, départements d'outre-mer (DOM).

Lorsque l'on analyse les caractéristiques qui définissent l'organisation de la société, la religion, l'ethnie, la race, on est inévitablement amené à aborder les thèmes de la diversité et des frontières sociales au sein de la Francophonie. La diversité se reflète également dans les positions adoptées par la France, le Canada et le Québec sur l'organisation des relations internationales conduisant souvent à de fortes rivalités. De plus, il ne faut pas oublier les rôles très différents que joue le français – ou plutôt les variétés du français – dans les répertoires langagiers des locuteurs comme dans la politique linguistique menée par les États.

Bibliographie

- Actes de la sixième conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Paris, Agence de la Francophonie, décembre 1995.
- AGER Dennis, "Francophonie" in the 1990s. *Problems and Opportunities*, Bristol, Multilingual Matters, 1996.
- CALVET Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, Payot, 1974.
- CHAUDENSON Robert, *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*, Paris, Didier érudition, 1991.
- ERFURT Jürgen, *Frankophonie. Sprache, Diskurs, Politik*, Tübingen-Basel, Francke, 2005.
- ERFURT Jürgen et AMELINA Maria, *La francophonie. Bibliographie analytique de la recherche internationale (1980-2005)*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2010.
- GRIN François et GAZZOLA Michele, « La puissance économique du français », dans MAURAI Jacques, DUMONT Pierre, KLINKENBERG Jean-Marie et collab. (dir.), *L'avenir du français*, Agence unitaire de la Francophonie, Paris, Édition des archives contemporaines, 2008, p. 53-56.
- HAUT CONSEIL DE LA FRANCOPHONIE, *La francophonie dans le monde*, Paris, Larousse, 2002-2003.
- MAURAI Jacques, DUMONT Pierre, KLINKENBERG Jean-Marie, et collab. (dir.), *L'avenir du français*, Paris, Édition des archives contemporaines, 2008.
- MONTERA Hyacinthe de, *La Francophonie en marche. La guerre des cultures*, Paris, Sedimo, 1966.
- PÖLL Bernhard, *Le français, langue pluricentrique? Études sur la variation diatopique d'une langue standard*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 2005.

RIESZ János, « Frankophonie. Überlegungen zur Geschichte ihrer Anfänge und der Narration ihrer frühen Entwicklung », *Grenzgänge. Beiträge zu einer modernen Romanistik* (10), n° 19, 2003, p. 100-129.

ROBILLARD Denis de, et BENIAMINO Michel (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, 1993-1996, vol. I, 1993; vol. II, 1996.

SENGHOR Léopold Sédar, *La poésie de l'action*, Paris, Stock, 1980.

TÊTU Michel, *La Francophonie. Histoire, problématique et perspectives*, Montréal, Guérin, 1987-1992³.

VIATTE Auguste, *La Francophonie*, Paris, Larousse, 1969.